

Nancy - ce 26 janvier 1911.

Bon bon cher ami,

Que je suis confus de m'être laissé  
dehors par votre seconde lettre, sans  
avoir répondu à la première ! Presque de  
plusieurs côtés je remettrais de jour en jour  
les remerciements que j'aurais sous  
adresse pour m'avoir mis au courant des  
difficultés de Stanislas Bergerson. Et, comme  
le trop considérer Stanislas, quoique  
pour de tout autres raisons, je ne trouvais  
pas le moment opportun. Je ne puis que  
m'en excuser et vous dire doublement  
aujourd'hui ma reconnaissance, puisque vous avez  
encore pensé à m'adresser cette dernière lettre.

sur les Lettres missives, dont la première  
partie, qui ne fut en la un travail  
considérable et réfléchi, renouvelé me  
regret de m'être attaché, moi aussi à ce  
sujet vraiment bien souvent labouré et  
retourné en tous sens. Enfin, puisque le  
sort en est jeté, je n'ai plus que le  
desir de liquider, au plus tôt, cette  
publication, dont il advenait ce qui pouva.  
Le travail d'impression n'est pas enco  
commencé: mais tout est fait de façon  
à le faire marcher rapidement, une fois  
entain; et j'espère recevoir, la  
semaine prochaine, les premières épreuves.  
Je voudrais me débarrasser rapidement  
de cet impedimentum, pour reprendre  
mes travaux de mythologie qui tendent  
nettement maintenant vers la philosophie du droit.  
La nécessité d'un nouvel effort en ce sens n'apparaît

urgente depuis que j'ai pris connaissance du nouvel  
ouvrage de Demogène. Car, si j'admire plus qu'  
personne, la finesse et l'ingéniosité de ses analyses,  
je ne puis m'empêcher de déplaire à part  
de dissolution et de disintégration qui ne nous  
laisserait plus aucun appui ferme pour les  
nouveaux aménagements indispensables à la vie sociale.

C'est au jour pour cela que j'aurais  
souhaité la voir au jour prochaine du moins  
préparé par le Collège des sciences avec les  
les Mémoires juridiques, ou l'on trouvera, je  
pense, quelques bonnes tentatives de résistance  
aux influences nihilistes, dont nos sciences  
Mais si l'issue dépend tout entier  
d'une décision ferme de Pasaghi, il est à  
craindre qu'elle ne reste longtemps ajournée  
sera die. J'espère, cependant, qu'il  
de ce genre, inconnu à l'issue qu'il  
pourrait, du moins remettre au collaborateur  
exactes les tâches à part qu'il avait annoncées  
voulent leur ménage. Je fait la seule œuvre  
et, pour ce qui le concerne, je ne voudrais m'en  
étonner. Mais le retard de toute publication  
me paraît regrettable en une matière où les  
idées se dissolvent et vieillissent si rapidement.

je compte d'ailleurs dire ce que je pense  
de l'ouvrage de Demogène dans la Nouvelle  
Revue historique de droit pour laquelle J. S. M.,  
son secrétaire m'a demandé un compte-rendu.

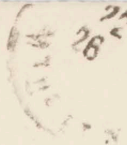
Quant à mon étude, à peine amorcée,  
sur le mouvement allemand des "Freie Recht",  
je ne pourrai la reprendre qui en soit terminée  
ma publication des Lettres missives, soit dans trois  
ou quatre mois d'ici sans doute. Au moment  
je me demandois encore de me communiquer  
ce que vous auriez dit sur la question. Nous  
avons ici la Zeitschrift für Rechtsgeschichte, qui j'ai  
surtout apprécié, mais non la Rechtsgeschichte,  
je connais les ouvrages de Fuchs et de Geck, qui  
ne me paraissent pas mériter le regard surtout - le  
brut dont on les entoure.

Il y a quelques attentions de griffe légitime  
chez certains de nos enfants, les sœurs sont bonnes  
autour de moi. Nous avons plus d'inquiétudes au  
sujet de ma belle sœur, qui se voit à l'œuvre  
affligée d'un série de maux, dont quelques-uns  
nous semblent sérieusement menaçants pour l'avenir.  
Après hésitations on redemande instamment à  
notre petit Bernard, qui nous arrive de temps en temps  
comme sonnerie-poches avec sa bonne, plutôt, d'ailleurs  
pour ses grands-parents que pour lui-même, car il  
nulle mention en ses bons sens.

Still excuse et remerciements encore mon cher  
ami. Restig assure de ma belle fille et cordial affectueux  
ami.  
Fr. G. J. M.

73

26. june. 1911



Monsieur R. Lelilles,  
professeur à la Faculté de Droit,  
14. rue Saint-Guillaume  
Paris (7<sup>e</sup>)

